

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
15 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **09/02/2022**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **15** Votants : **18**

Présents : MM. FLORENTY – MALARD – DELORT – GUILLOT C – CASTAING – CHAUSSAT – DELROC – DUBOE – GUILLOT D – GROS – GUILLAUMARD – LAVESQUE – LISSANDREAU – SEAUT – VERGNAUD -

Absents excusés : MM. BIALE – COUZON – DAUDOU – PERIER –

Pouvoir : BIALE Frédéric donne pouvoir à MALARD Jean-François

COUZON Ghislaine donne pouvoir à DELORT Fabienne

DAUDOU Maryse donne pouvoir à DELROC Nathalie

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2022.07 ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le conseil municipal de la commune de Saint Médard de Mussidan, à l'unanimité des présents

- **PARTAGE** cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue **de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés**, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;
- **DECLARE** qu'il contestera, de ce fait, une application rigoureuse et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- **DEMANDE** que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et **exige** que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

2022.08 AVENANT 01 LOT 06 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 6 charpente couverture, concernant des travaux complémentaires suite au diagnostic technique établi à l'issue de la démolition intérieure de la salle 1, dégagement et bureau :

- plus-value : 6 207.44 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 6 207.44 €HT

2022.09 AVENANT 01 LOT 02 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 2 Traitement pathologies du bâtiment, concernant des travaux de moins-value suite à la démolition du mur de façade arrière du cabinet paramédical :

- moins-value : - 514.38 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de -514.38 €HT

2022.10 AVENANT 01 LOT 03 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 3 Démolition / gros œuvre, concernant des travaux complémentaires suite au diagnostic technique établi à l'issue de la démolition intérieure de la salle 1, dégagement et bureau :

- plus-value : 7 668.85€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 7 668.85 €HT

2022.11 APPLICATION DES PENALITES AU MARCHE D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la situation sanitaire due à la COVID 19, les délais d'exécution prévus au marché n'ont pas pu être respectés par les entreprises retenues.
Monsieur Le Maire propose une exonération des pénalités de retard pour tous les lots compte tenu du contexte afin de ne pas pénaliser les entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,
DECIDE de procéder à l'exonération des pénalités de retard pour tous les lots dans le cadre du marché d'aménagement d'un centre départemental de santé.

2022.12 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un état de produits communaux à présenter en non-valeur établi par Monsieur le trésorier.

Cet état concerne :

- Des créances communales pour lesquelles le Comptable du trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et dont le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 506.93 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres pour un montant total de 506.93 € (tableau joint à la présente délibération) pour les années 2021.

DIT que ces dépenses seront imputées :

au compte **6542 pour un montant de 506.93 €** (créances irrécouvrables)

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

2022.13 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Eaux Usées pour l'année 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2022.14 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pour l'année 2020.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2022.15 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière pour l'année 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

MOTION

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la motion proposée contre les projets de parcs éoliens industriels en Dordogne, commune de Les Lèches.

Au vu du climat de Dordogne et de l'absence de vent sur le territoire, le conseil à l'unanimité des membres présents **ADOpte** la motion. Et de mettre la pétition à la disposition des administrés de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

REORGANISATION DES HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faudrait revoir temporairement les horaires d'ouverture de la Mairie. Il est décidé que à partir du 28 février 2022 la mairie sera fermée les lundis matin temporairement. Un article va paraître dans la presse.

PRESENTATION ETUDE DE FAISABILITE DE L'ATD AMENAGEMENT RUE GABRIEL MEZY

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement de la rue des jardins est suspendu dans l'attente de la programmation des travaux du SICTEU en 2023. L'ATD a réalisé une autre étude sur la rue Gabriel Mézy (voie qui dessert le stade) avec pose de caniveaux et bordures adaptées. Monsieur le Maire propose d'en reparler lors du prochain conseil pour voir la possibilité de l'inscrire au budget.

COURRIERS ADMINISTRES

Monsieur fait lecture de plusieurs courriers d'administrés de la rue du Petit Vacher concernant des nuisances auditives et olfactives dues à un élevage de chiens dans le quartier. Monsieur le Maire va rencontrer la propriétaire dans la semaine prochaine.

REOUVERTURE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur la réouverture de la salle des fêtes pour les associations. En accord avec les annonces gouvernementales et l'applications des gestes barrières et protocole actuel.

VANDALISMES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec le lieutenant de la gendarmerie de Mussidan, concernant les actes de vandalisme sur la commune ces derniers mois, deux jeunes ont été interpellés et sont en attentes de leur jugement.

CONTROLE DES OUVRAGES D'ARTS

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du contrôle des ponts, l'entreprise Sixense vient de rendre son rapport sur la 1^{ère} phase de contrôle. Il n'y a pas de problèmes majeurs, il faut prévoir quelques travaux le pont de moudure et le pont blanc. Revoir l'enrochement d'une pile dans le sens de la rivière sur le pont de Bassy. Et Quelques réparation sur le tubage du pont de Chandos. Des devis vont être demandé afin de traiter ses points. Le rapport complet va être transmis par mail aux conseillers, le rapport papier est consultable en mairie.

CONVENTION CCICP

Monsieur le Maire informe qu'une convention de prêt de matériel a été signée avec la CCICP, pour le prêt du tracteur et la balayeuse à l'agent communautaire afin de nettoyer la vélo route voie verte au niveau de St Front de Pradoux.

COMMISSION DE TRAVAUX

La commission de travaux va se réunir le jeudi 17 février, à l'ordre du jour un état des travaux en cours, des futurs projets. M. CASTAING attire l'attention sur le marquage au sol à certains endroits qui faudrait rafraichir.

INAUGURATION CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration du Centre Départemental de Santé devrait avoir lieu entre le 25 avril 2022 et le 06 mai 2022, entre les élections présidentielles et les législatives.

TRAVAUX EGLISE ET MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux à l'église et à la Mairie ont débuté cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Nom	Signature	Nom	Signature
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON	Excusée	GUILLAUMARD	
BIALE	Excusé	GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	Excusé
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	Excusée	VERGNAUD	
DELROC			